



**Directive 173 (1960)<sup>1</sup>**

## **Conférence européenne des organisations professionnelles des produits de la vigne, des spiritueux et de la bière**

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Se félicitant de l'esprit de coopération qui s'est manifesté au cours des travaux de la Conférence européenne des organisations professionnelles des produits de la vigne, des spiritueux et de la bière, tenue à Strasbourg les 4 et 5 avril 1960 ;

Constatant que ces organisations ont émis le vœu, à la suite de la Conférence, que l'occasion leur soit donnée de poursuivre les travaux entrepris; et que d'autres organisations, qui s'étaient abstenues de participer à la première Conférence, ont manifesté le désir d'être convoquées à toute Conférence ultérieure;

Estimant que la coopération ainsi établie entre producteurs, commerçants et membres des assemblées européennes est de nature à apporter une contribution très efficace aux travaux du comité d'experts,

Charge sa commission de l'Agriculture de prendre les mesures nécessaires afin qu'une nouvelle Conférence des organisations professionnelles soit organisée à Strasbourg à une date déterminée en accord avec le comité des experts.

---

1. 19ème séance

